

SCHWINDRATZHEIM

Informations



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1994

SOMMAIRE

Le Mot du Maire

Editorial

Budgets - Travaux

Informations -

Suggestions

Vie Associative

12 Janvier	Assemblée Générale des Sapeurs Pompiers
15 Janvier	Assemblée Générale Association de Pêche
23 Janvier	Assemblée Générale des Producteurs de Fruits
12 Février	Soirée Théâtrale des Sapeurs Pompiers
6 Mars	Fête d'Hiver Concordia
12 Mars	Concert Claude FRAYSSE au Foyer
25 Mars	Assemblée Générale A.C.S.S.
2 Avril	Bal Musique Concordia
1er Mai	Concours de Pêche
1er Mai	Sortie Annuelle Concordia
8 Mai	Concours de Pêche Interne
12 Mai	Sortie Pédestre
4 Juin	Concours de Pêche Nocturne
5 Juin	Fête d'Eté Musique Concordia
12 Juin	Journée KESSER
13 au 18 Juin	Challenge Cantonal des Equipes Réserves F.C.S.
17 Juin	Assemblée Générale des Donneurs de Sang
19 Juin	Fête Paroissiale
26 Juin	Concours de Pêche des Jeunes
25- 26 Juin	Finale - Tournoi Interne TENNIS
13 Juillet	Fête Nationale
24 Juillet	Jeux d'Eau Inter-Sociétés
12 au 15 Août	Tournoi Equipes I et II du F.C.S.
24 Septembre	Bal organisé par le F.C.S.
1er et 2 Octobre	MESSTI
15 et 16 Octobre	Exposition de Fruits à Schwindratzheim
5 Novembre	Soirée Rossbif au Foyer
3 Décembre	Fête de la Ste Barbe Sapeurs Pompiers
18 Décembre	Fête 3ème Age, organisée par la Commune
25 Décembre	Soirée Théâtrale du F.C.S.

Date de communication des informations :

Date souhaitée : 1er Novembre 1994

Date limite : 30 Novembre 1994

A qui? Aux membres de la commission ou à la Mairie.

IMPORTANT : Les textes qui ne seront pas communiqués pour le 30 Novembre, compte tenu des travaux de mise en page et d'impression, ne pourront plus être retenus. Pour les textes à insérer, prière d'écrire lisiblement de préférence en caractère d'imprimerie, ou mieux encore, fournir un texte dactylographié, surtout pour les textes importants. Merci.

LE MOT DU MAIRE

L'année qui s'achève a été très importante dans l'évolution de notre commune. Tout d'abord le souci exprimé dans le bulletin de 1993 à la suite de la vacance du poste de secrétaire de mairie a trouvé sa solution en février 1993 par l'engagement d'un secrétaire stagiaire en la personne de Mr Strebler Jean-Claude, originaire de Mertzwiller, que tout le monde connaît maintenant.

La transition n'a pas été facile et nous devons des remerciements particuliers à Mme Hartstreich Marlène qui a assuré l'intérim et n'a pas hésité à sacrifier de nombreuses heures pour que le déroulement des affaires courantes se fasse correctement. D'autre part, Mr Weissbach Charles, de son nouveau poste à Reichshoffen, n'a pas ménagé ses conseils chaque fois qu'un problème s'est posé et nous lui devons tous nos remerciements.

Enfin, la municipalité (mairie et adjoints) a été particulièrement mise à contribution tout au courant de l'année car il a fallu reprendre et suivre en détail tous les dossiers en instance et les travaux qui ont été exécutés.

D'abord c'étaient les travaux de rénovation du presbytère et des annexes qui se sont terminés en Septembre avec l'installation du nouveau pasteur, Mr Geiger Guy Pierre, et sa famille.

A l'heure actuelle, la rue du Moulin, avec la pose d'une nouvelle conduite d'eau, de gaz, de l'assainissement et des gaines de téléphone et télédistribution, est achevée ainsi que les embranchements vers la rue des Vosges et la rue de l'Ecole.

Dans la rue du Parc ces mêmes travaux seront achevés en 1994.

Actuellement, le renouvellement de la conduite d'eau potable vers Hochfelden est en cours et le raccordement du gaz à hauteur du Comptoir Agricole devrait s'achever pour la fin de l'année. Cependant, le revêtement du trottoir à partir du feu rouge jusqu'à la hauteur du Magasin Intermarché ne pourra se faire qu'au printemps 1994.

Que nous reste-t-il à faire en 1994 ? C'est d'abord de terminer ce qui reste encore en chantier, l'aménagement du carrefour devant la Mairie et bien sûr tous les travaux d'entretien

qui ne manqueront pas de se présenter.

Que nous réserve l'année 1994 ? Ce sera pour ceux qui ont eu la faveur d'habiter une rue desservie par le gaz naturel de profiter de ce nouveau mode de chauffage. Pour les autres, il faudra attendre un ou deux ans selon les possibilités financières de Gaz de France pour pouvoir être raccordés.

Le problème de la suppression des passages à niveau, annoncé dans le bulletin de 1993, ne sera probablement pas abordé en 1994 car ce programme a subi un certain retard. Le problème du traitement des déchets suit son cours mais le coût va encore augmenter car les contraintes deviennent de plus en plus pressantes. Il faudra poursuivre la collecte sélective alors que les produits de collecte (verre, papier, etc...) ne couvrent plus les frais de ramassage que la collectivité devra financer.

Enfin, en 1994 il faudra penser à une collaboration beaucoup plus active avec les communes voisines. On parle beaucoup d'intercommunalité et c'est tout un état d'esprit qu'il faut changer. La politique de clocher qui dominait trop souvent encore est définitivement révolue. On nous dit qu'il faut convaincre mais pas contraindre pour avancer dans l'intercommunalité et des incitations financières d'accompagnement viendront encourager ce processus.

A la fin de l'année aussi je ne veux pas manquer de signaler que notre fidèle serviteur, Mr Mehl Robert, va prendre sa retraite en Janvier et nous lui souhaitons tous un repos bien mérité. Son remplacement est assuré par Mr Metz Dany que nous avons déjà engagé au mois de Septembre pour assurer la transition.

Et pour terminer je ne peux pas m'empêcher de rappeler le décès prématuré et inattendu au cours de l'année 1993 de deux dévoués conseillers municipaux, Mr Gross Charles et Mr Richert Charles qui ont rendu d'éminents services à la collectivité.

J'espère que ce nouveau bulletin qui comporte, comme tous les ans, une foule d'informations utiles concernant la vie communale et associative trouvera sa place dans la documentation à conserver durant l'année 1994, pour laquelle je vous présente mes meilleurs vœux.

A. Fischbach
Maire

EDITORIAL

A défaut de pouvoir épiloguer sur ce que l'année à venir nous réserve, contentons-nous d'évoquer ce que l'année passée nous a fait vivre.

Ouverture des frontières européennes au 1er Janvier 1993. Force est de constater qu'il n'y a eu ni déferlement de biens ni de personnes comme certains le redoutaient et que malheureusement cela n'a pas apporté de solution ni à la crise économique que l'ensemble des pays traversent, ni au chômage.

En Yougoslavie on se bat toujours et un hiver rude, allié aux barbaries de la guerre, y fera de nouvelles victimes. Mais on nous en parle de moins en moins. On s'habitue et on préfère mieux ne pas savoir. Ainsi on dort tranquille. Quelle honte, quelle abnégation, mais gare aux lendemains et aux émules que cette situation peut faire !

La crise économique ? Elle dure, elle est insupportable pour les chômeurs et familles touchés, elle est destructrice d'espoir et d'énergie. Elle place nos jeunes devant un mur d'incertitudes.

Crise économique certes, comme le monde en a connu d'autres et

qui se sont toutes résorbées pour repartir vers des jours meilleurs à chaque fois. Cela s'est toujours passé ainsi, mais c'est bien la seule certitude. Car serait bien imprudent celui qui, à l'aide de statistiques et de chiffres, pourrait dire quand nous en sortirons.

En 1975 déjà, certains de nos hommes politiques déclaraient "Nous voyons le bout du tunnel". Nous y sommes toujours et quatre fois pire qu'alors, si on ne prend que le chômage comme instrument de mesure.

Le GATT ? On en entendra encore parler.

C'est quoi en fait ? Pour être clair, il s'agit d'un vaste marchandage visant à une plus grande libéralisation des échanges et circulation des biens de production au niveau mondial. Ceci à l'aide de certaines réductions de taxes et droits douaniers. Efforts de clarification forts louables mais gare aux marchés de dupes ou aux intérêts de certains corporatismes qui ne pensent qu'à tirer la couverture à eux.

Sur le plan local à Schwindratzheim, bon nombre de changements sont intervenus au courant de l'année dans la commune.

Arrivée au mois de Février de Mr Jean-Claude STREBLER au secrétariat de mairie.

Recrutement en Septembre de Mr Daniel METZ en tant qu'agent

d'entretien polyvalent en prévision du départ à la retraite de Mr Robert MEHL auquel nous rendrons hommage dans le prochain numéro.

Dans le domaine spirituel, arrivée également au mois de Septembre de Mr le pasteur GEIGER qui a d'emblée enthousiasmé la population par son esprit d'ouverture et sa personnalité. Mais faut-il rappeler, ainsi qu'il l'a souligné lui-même, que pasteur et curé ne sont que des instruments à notre disposition et que l'essentiel se passe dans la conscience de chacun et son vécu quotidien.

Nomination en Juillet du maire Albert FISCHBACH au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur après 48 années passées à la tête de la commune et après avoir fêté son 75ème anniversaire. Un record ! La Zorn, à Schwindratzheim, serait-elle une fontaine de jouvence ?

Mais hélas, également deux tristes départs :

- celui de Mr Charles GROSS, conseiller municipal, membre actif dans de nombreuses associations, décédé en Avril 1993,

- et de Mr Charles RICHERT, conseiller municipal, décédé brutalement au mois d'Octobre 1993, figure toujours joviale et ayant lui aussi participé intensément à la vie associative de notre village.

A tous les deux nous leur disons simplement salut Charles, salut "Unkele", au revoir et ne nous en veuillez pas trop si nous continuons parfois à faire trop d'erreurs sur cette terre.

A l'intérieur de la commune vous avez également pu constater que d'importants travaux (gaz, eau, assainissement, électricité, voirie, etc...) ont eu lieu, occasionnant quelquefois une gêne inévitable pour les riverains et passants.

Tout n'est pas faisable de suite mais petit à petit les travaux contribuent à l'entretien ou à l'amélioration du site de SCHWINDRATZHEIM.

Sur un plan intercommunal, depuis quelque temps, il est question de nouvelles structures globalement appelées "Intercommunalité". Elles visent à optimiser les infrastructures et à faire des économies d'échelles entre communes. Par exemple, éviter qu'un peu partout on ne crée de nouvelles zones industrielles qui restent à moitié vides et qui coûtent plus qu'elles ne rapportent. Qu'on étudie de tels projets sur un plan intercommunal. Eviter également que dans plusieurs communes voisines on achète les mêmes matériels qui ne servent qu'occasionnellement, parfois 10 heures par an.

Que chaque petite commune ne construise, pour une question de prestige, sa propre salle polyvalente, en s'endettant fortement alors qu'à plusieurs on pourrait faire mieux et moins cher pour chacun. Mais pour cela, ainsi que le souligne le maire, il faut avant tout changer d'état d'esprit. (Sur l'aspect juridique de l'intercommunalité voir plus loin l'article de Mr STREBLER).

Nous voudrions également encourager les habitants à participer encore davantage à ce bulletin qui n'a de sens que si les idées et suggestions viennent également de chaque citoyen. Aussi, un grand merci une nouvelle fois à tous ceux qui nous ont aidé à sortir ce numéro et aux fidèles annonceurs qui agrémentent le journal par la présence de leurs insertions publicitaires.

Bonne Année 1994 à tous,
la commission de rédaction

J.J. DUTT - Liliane SUTTER - Roland GOETZ

PRESENTATIONS



Jean-Claude STREBLER est originaire de Mertzwiller, commune dans laquelle il réside. Il a exercé pendant vingt ans la profession de préparateur en pharmacie et a entrepris une reconversion professionnelle en 1989.

Titulaire d'une Capacité en Droit obtenue à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Strasbourg, il est également lauréat du concours externe de rédacteur territorial.

Recruté en qualité de secrétaire de mairie en février 1993, il a pour mission principale l'élaboration et le suivi du budget, les demandes de subventions, la gestion de la carrière des agents, les relations avec les fournisseurs et les administrations ainsi que la préparation des séances du Conseil en collaboration avec le maire et les adjoints.

Il est marié et père de 4 jeunes enfants.



Dany METZ est originaire de la commune. Il a effectué sa scolarité à Schwindratzheim puis au Collège de Hochfelden. Il a suivi une formation professionnelle au LEPI Jules Vernes à Saverne :

1ère année : soudure, électricité, mécanique

2ème et 3ème année : menuiserie et spécialisation en agencement

Employé dans une entreprise de Mundolsheim avant d'effectuer son service militaire au camp de Bitche, il a été recruté comme agent d'entretien polyvalent le 1er septembre 1993.

Ses attributions sont multiples :

- travaux de menuiserie
- entretien courant de la voirie
- entretien des espaces verts
- fossoyage

BUDGET COMMUNAL 1993

Section fonctionnement	4 782 500.-		
Section investissement	4 635 000.-		
Endettement global par habitant (hors Gendarmerie)	3037,84		Moyenne nationale 3718.-
Annuité globale de la dette par habitant	741,31		699.-
		taux moyens nationaux	taux moyens départementaux
Taux Taxe d'habitation	4,03%	13,41%	12,70%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,39%	12,02%	11,79%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26,23%	15,11%	41,85%
Taxe professionnelle	5,94%	38,09%	-
Potentiel fiscal par habitant	1611,27		1590,37
Revenus patrimoniaux par habitant	483,27		431,25

SITUATION DES TRAVAUX

	Dépenses	Subventions et participations
Rénovation du presbytère	429 344,97	137 821,89
Rénovation salle de jeu		
Ecole Maternelle	107 300,48	43 227,90
Rénovation salle de mairie (sauf circuit électrique)	161 562,99	41 416,00
Travaux de voirie RD 32 et RD 421 (situation au 30/10/93)	799 222,80	245 934,00



A PROPOS DE L'INTERCOMMUNALITE

1) EVOLUTION HISTORIQUE

La loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République encore appelée loi A.T.R., permet deux nouveaux types de regroupement de communes:

- les communautés de villes
- les communautés de communes.

Ces regroupements permettent aux villes et communes de déléguer certaines compétences à la communauté qui les exercera de plein droit. Lorsque l'on parle d'intercommunalité, c'est à cette loi que l'on fait référence.

L'idée de regrouper les communes et de confier des compétences au groupement n'est pas neuve. Diverses formules ont été mises en place depuis la révolution. Leur succès n'a pas toujours été à la hauteur des espérances.

1795 Constitution des municipalités cantonales qui exercent les attributions précédemment dévolues aux communes. Cette expérience est supprimée par Bonaparte.

1890 Création des S.I.V.U. (Syndicat à Vocation Unique). Il

s'agit de fédérer des communes autour d'un projet commun. Le syndicat intercommunal du câble auquel la commune de Schwindratzheim a adhéré est un S.I.V.U..

1959 L'ordonnance du 5 janvier 1959 permet la création des S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple). Cette structure connaît un grand succès car l'autonomie des communes est respectée. Elle a permis une modernisation rapide des campagnes.

1966 Loi du 31 décembre. Création des Communautés Urbaines (C.U.S.). Actuellement il en existe 9 en France. Cette structure suppose le transfert obligatoire de nombreuses et importantes attributions communales à la communauté. Cette réforme a été sévèrement critiquée du fait de l'accroissement des charges qu'elle a entraîné.

1971 Loi du 16 juillet. Celle-ci vise à réduire le nombre des communes. Le bilan de cette loi est négatif malgré les incitations financières et fiscales. Actuellement les communes défusionnent.

1982 Création des Chartes Intercommunales de Développement et d'Aménagement (C.I.D.A.). Il s'agit d'un organe de réflexion qui sert à fixer les objectifs à mettre en oeuvre. Le Préfet en délimite le périmètre. L'octroi de subventions par le Conseil Régional et Général est conditionné par le respect des orientations de la charte.

La réflexion "Joxe Baylet" aboutit au constat que les grands projets nécessitent une coopération, mais qu'il faut favoriser le regroupement volontaire. Environ 200 communautés de communes ont été créées en 1993. Il n'y a par contre que 3 créations de communautés de villes. En règle générale, ce sont les petites communes rurales qui se regroupent.

2) CONSTITUTION

Les communautés de communes sont créées par arrêté préfectoral. Il faut l'accord des 2/3 des conseils municipaux des communes concernées représentant plus de la moitié de la population du futur groupement, ou de la majorité simple des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population. Dans ce dernier cas, la majorité simple doit comprendre la commune représentant plus du quart de la population agglomérée.

3) COMPETENCES

La communauté de communes exerce de plein droit les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace (sauf P.O.S. et permis de construire)

- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

Elle exerce d'autre part obligatoirement des compétences dans l'un des quatre domaines suivants :

- Protection de l'environnement
- Politique du logement
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction et entretien d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Pour l'Alsace et la Moselle, il convient de rajouter la construction et l'entretien des bâtiments affectés aux cultes.

Après avoir arrêté leur choix, les conseils municipaux définissent le contenu effectif des compétences transférées au sein de chaque bloc de compétence.

4) FONCTIONNEMENT

Les communautés peuvent être créées sans limitation de durée ou pour une certaine durée précisée dans la décision constitutive. Une commune ne peut se retirer qu'avec le consentement du conseil de communauté, le retrait ne peut intervenir si plus d'un tiers des conseils s'y opposent.

La communauté est administrée par un conseil de communauté dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes membres. On peut choisir pour membre un conseiller municipal ou toute autre personne. Le nombre et la répartition des sièges sont fixés par décision des 2/3 des conseils municipaux représentant les 3/4 de la population. Chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

5) LA FISCALITE

a) Le régime de droit commun

Les communautés de communes perçoivent les quatre impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe professionnelle) en sus de ceux perçus par les communes membres. Il s'agit donc d'une fiscalité additionnelle.

b) La taxe professionnelle de zone

Les communautés de communes peuvent également opter pour une fiscalité additionnelle doublée d'une taxe professionnelle de zone. Dans cette situation, il y a une application d'un taux unique de taxe professionnelle au profit de la communauté dans l'ensemble d'une zone d'activité économique gérée par la communauté.

c) La taxe professionnelle d'agglomération

C'est le régime applicable aux communautés de villes. Le taux de la taxe professionnelle est voté et perçu au seul profit de la communauté. Etant donné la disparité du taux de la T.P. appliquée dans chaque commune, ce régime fiscal fait l'objet d'un lissage sur une période de 1 à 10 ans pour aboutir à un taux unique pour toutes les communes. (Seule la communauté de Cognac a pour l'instant opté pour ce régime).

d) Autres ressources

Les communautés de communes perçoivent la dotation globale de fonctionnement mais uniquement 50% la première année. Le remboursement du fonds de compensation de T.V.A. se fait dès l'année d'investissement au lieu de deux ans pour les communes. Les communautés bénéficient par ailleurs de la dotation globale d'équipement avec droit d'option pour la 1° ou la 2° part, ainsi que des taxes liées aux compétences transférées.

Bibliographie

Histoire des Institutions Publiques de la France (Dallos)
La Gazette des Communes (1993)

Jean-Claude STREBLER
Secrétaire de mairie

LETTRE DE L'ADAPD

Messieurs, Mesdames

Par la présente, nous nous permettons d'informer les personnes de votre commune de la création d'une association :

ASSOCIATION A.D.A.P.D. (Dons et Aide aux Personnes Démonies)

37 rue Principale 67700 OTTERSTHAL 88.91.61.85.

L'association est inscrite au registre des associations du TRIBUNAL D'INSTANCE de SAVERNE sous volume XXIV n°1013 en date du 19 juin 1992.

Son but humanitaire permet de venir en aide aux personnes défavorisées de votre région. La misère répandue à travers le monde nous touche au plus haut point, mais malheureusement nous ne pouvons pas nous battre sur tous les fronts.

Nous effectuerons régulièrement des collectes de vêtements usagés dans votre région. Votre participation contribuera à combattre

cette pauvreté présente autour de nous, car on a tendance à l'oublier en cette fin de siècle très mouvementée. Grâce à vos dons, nous pouvons leur donner un peu de la chaleur qui leur manque.

Nous tenons par la même occasion à vous informer que notre association n'a absolument rien à voir, ni de près ni de loin, avec les différentes sociétés commerciales de ramassage de vêtements usagés.

Par ailleurs, l'association fait savoir qu'une publication annuelle dans votre journal local, vous informera des bénéficiaires de vos dons.

Le Président
LIENHARDT Pascal

LE 15 : AIDE MEDICALE URGENTE

Tout le monde connaît le SAMU. Depuis de nombreuses années il a été un recours d'urgence pour les cas graves. Mais dans la pratique il a souvent été appelé pour des causes bénignes ne nécessitant pas forcément le déplacement d'un hélicoptère pour une foulure de cheville. Pour remédier à cela, le SAMU et les services annexes se sont restructurés et réorganisés.

En effet, jusqu'à présent le SAMU n'était censé intervenir que pour des cas d'urgence voire désespérés.

L'accumulation d'autres appels a fait qu'il était nécessaire de filtrer et de réorienter les appels vers des secours ou services plus adaptés.

Ainsi, si le SAMU était prévu pour les accidents graves, il n'était en principe pas organisé et opérationnel pour perdre son temps pour des appels du type "Je suis cardiaque, nous sommes samedi soir, 23 heures, j'ai une forte bronchite, est-ce que je peux prendre tel ou tel médicament qui me reste chez moi ?"

Devant le déferlement de tels appels a été créé un seul numéro d'appel qui filtre, trie et réoriente les demandes ayant un caractère d'urgence, d'où le nom d'aide médicale urgente.

Un seul numéro à appeler désormais, le 15 qui est attribué au même titre que le 17 (Police Secours) ou le 18 (Sapeurs Pompiers).

Ainsi, à présent, quel que soit le type de problème et à condition qu'il y ait urgence et pas d'autre moyen plus proche et adapté (votre médecin traitant ou de garde), on peut faire appel au 15 à n'importe quelle heure. Il renseignera ou organisera les moyens d'intervention en fonction des besoins réels.

J'ai pu assister à une journée de travail sur ce thème, avec exposé du sous-directeur du SMUR et du SAMU et j'ai été impressionné par les moyens existants et l'organisation mise en place, mais aussi par le gâchis dû au fait que d'un côté à certains moments on a pu appeler et bloquer une ligne téléphonique pour une grippe alors que de l'autre côté il y avait un accident de la circulation grave avec vies en danger.

A ce sujet, en cas d'accident avec blessés graves, le premier numéro à appeler est le 15 et ceci avant le 17 ou le 18 car gendarmes et pompiers sont à priori plus proches des lieux et le temps de retransmission de l'appel au 15 par ces derniers peut se traduire par des pertes de secondes ou de minutes déterminantes.

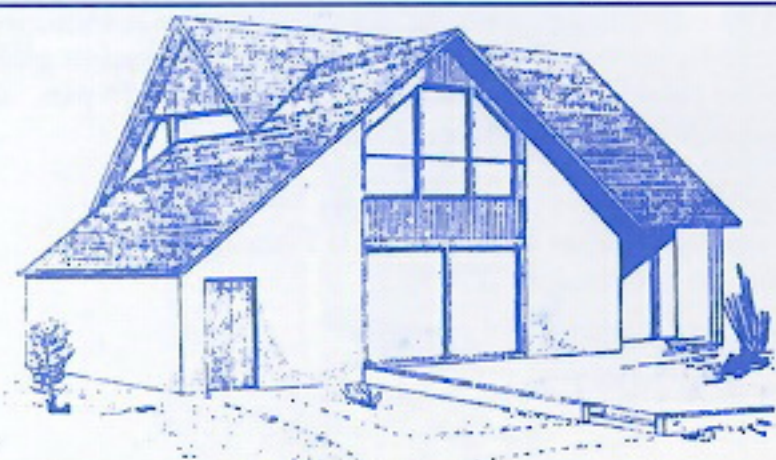
Vous trouverez ci-contre copie d'une brochure qui schématise clairement le processus et précise qu'en cas de besoin le 15 fera de toutes façons appel au 17 et au 18 si nécessaire.

Ce qu'il faut éviter dans ce domaine c'est qu'en cas d'accident ou de catastrophe chacun veuille tirer la couverture à soi pour avoir la 1ère page des journaux et gagner une médaille. Ce qui compte lorsqu'il y a des vies en danger c'est le moyen médical le mieux adapté et ceci avant la une des Dernières Nouvelles d'Alsace.

A cet effet, je ne peux qu'encourager à la lecture du livre de Jean-Pierre STUCKI paru chez Albin Michel, intitulé "LA NUIT DU MENSonge" et qui retrace les péripéties durant les heures qui ont suivi la catastrophe de l'airbus tombé près du Mont Saint Odile en janvier 1992.

Il y a de quoi être inquiet...

Roland GOETZ



ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

BERNHARDT SARL

2, impasse de l'Ange

67270 SCHWINDRATZHEIM

Tél. : 88 91 51 69

TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT

GROS-ŒUVRE
PAVES

COUVERTURE
RENOVATION ...

**15 =****ECOUTE MEDICALE 24 H / 24 H
POUR TOUT LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

QUAND L'APPELER?

En cas d'absence du médecin traitant, toutes nécessités d'intervention urgente d'un médecin (accident de la circulation avec blessés, accident du travail, malaise...)

QUI REÇOIT VOTRE APPEL?

- 1 Un permanencier**
recueille rapidement tous les renseignements nécessaires à la prise en charge du malade ou du blessé (adresse, lieu de l'accident...)
- 2 Un médecin régulateur**
 - vous interroge pour apprécier la gravité de la situation
 - déclenche immédiatement le moyen d'intervention le plus approprié,**
 - vous conseille sur la conduite à tenir en attendant l'arrivée des secours,
 - prépare l'accueil du malade ou du blessé dans l'établissement de son choix.

QUELLE SUITE SERA DONNÉE À VOTRE APPEL?

**SELON LA NATURE DE L'URGENCE
LE MEDECIN REGULATEUR
CHOISIRA LA REPONSE
LA PLUS ADAPTEE**

**CONSEIL
MEDICAL**

**MEDECINS
GENERALISTES ou
SPECIALISTES**

**AMBULANCES
PRIVEES
AGREES**



**EQUIPES
MEDICALES
ET AMBULANCES
DE REANIMATION
DES SMUR DE**

- Haguenau
- Saverny
- Sélestat
- Strasbourg
- Wissembourg

**DEMANDE
DE MOYENS
A LA
SECURITE
CIVILE**

- véhicule de secours aux asphyxiés et aux blessés demandé aux centres de secours
- hélicoptère médicalisé de la sécurité civile

IL FERA SYSTEMATIQUEMENT APPEL A:

SAPEURS POMPIERS SI

- Accidents de circulation
- Noyade
- Electrocution
- Intoxication par le gaz...

POLICE-GENDARMERIE SI

- Accident de circulation

SACHEZ QUE..

- Le Centre **15** est le service qui a pour mission de recevoir et réguler les appels d'aide médicale urgente émanant de l'ensemble du département.
- Les Services Mobiles d'Urgence et de Réanimation (S.M.U.R.) réunissent les moyens mobiles de secours et de soins d'urgence des hôpitaux dont ils dépendent. Leurs ambulances de réanimation et véhicules d'intervention rapide sont médicalisés permettant la réalisation sur place des premiers soins d'urgence et leur poursuite pendant le transport.
- Des médecins libéraux participent à la régulation des appels et aux interventions avec les médecins du SAMU.

N'OUBLIEZ PAS QUE...

- Les questions posées par le médecin régulateur ne retardent **JAMAIS** l'intervention: elles sont indispensables au choix des moyens.
- Le temps passé sur place par une équipe de SMUR n'est **JAMAIS** du temps perdu: la prise en charge d'un blessé ou malade grave nécessite des soins importants avant son transport.

**LES AUTRES
SERVICES
DE SECOURS
DU DEPARTEMENT
ONT AUSSI LEUR
NUMERO D'URGENCE**

**QUE VOUS SOYEZ
VICTIME OU TEMOIN
SACHEZ LES APPELER
A BON ESCIENT:**

17 POLICE SECOURS

En cas d'agressions et plus généralement pour toute situation d'urgence menaçant la sécurité des personnes et des biens.

**18 SAPEURS
POMPIERS**

En cas de nécessité de secours aux personnes pour:

- incendies,
- accidents sur la voie publique,
- explosions,
- inondations,
- dégagement de gaz et vapeurs toxiques,
- opérations diverses, etc...

AIDE MEDICALE URGENTE



**DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA
SÉCURITÉ
ROUTIÈRE**

PREFECTURE DU BAS-RHIN

INFORMATIONS - SUGGESTIONS

- Ordures ménagères - Objets encombrants

Le ramassage des ordures ménagères est maintenant entré dans les habitudes et fonctionne de façon satisfaisante.

Cependant, on nous signale que trop de matériaux de démolition (briques, béton, objets métalliques) sont souvent mis dans les poubelles. Ils ne brûlent pas, gênent l'incinération et risquent d'abîmer les poubelles du fait de leur poids. Il est recommandé de les garder jusqu'à la tournée de ramassage des objets encombrants qui a lieu chaque trimestre ou de les transporter soi-même à la décharge de la SITAL à Hochfelden avec laquelle la commune de Schwindratzheim a signé une convention. Mais il faudra vous munir d'une pièce d'identité pour prouver que vous habitez à Schwindratzheim. La décharge SITAL est ouverte tous les jours de la semaine y compris le samedi matin.

En ce qui concerne les déchets de jardin qui encombreront périodiquement les poubelles, il faut savoir que c'est une erreur de les jeter. Il existe des composteurs à déchets qui transforment rapidement les matières putrescibles donc aussi les déchets de cuisine en un compost sain et vous participerez intelligemment à la protection de l'environnement.

La commune peut vous fournir une documentation pour l'achat d'un silo à compost.

Pour la collecte du verre, nous avons actuellement 3 containers en place et pour la collecte du vieux papier nous faisons appel à un collecteur qui mettra un container à disposition 3 ou 4 fois par an selon les besoins.

- Déchets spéciaux

Des lecteurs nous demandent que faire des piles usagées, ampoules, batteries, huiles, liquides dangereux, etc...

Pour l'instant il n'existe pas de solution à l'intérieur de la commune. Mais c'est là l'exemple d'un problème qui sera certainement à traiter dans le cadre de l'intercommunalité ou par un ramassage sélectif des ordures ménagères. Cela ne sera naturellement pas gratuit tout en étant fort souhaitable.

- Gravats, matériaux inertes divers

Pierres, béton, macadam, tuiles, poutres, etc... posent le même problème. Les personnes qui sont devant ce problème peuvent s'adresser à la mairie qui leur indiquera une solution provisoire.

Là aussi aucune solution globale et durable n'existe pour le moment. Mais, de grâce, ne les jetez pas n'importe où, ni dans les poubelles en quantité trop importante car ils ne peuvent être traités par le centre d'incinération de SCHWEIGHOUSE.

- Demande de dégrèvement pour ordures ménagères

Lors de déménagement, changement de situation familiale ou autres, certaines personnes peuvent être amenées à demander un dégrèvement.

Dans ce cas, il faut faire une demande écrite et motivée avec justificatifs à l'appui, car ces demandes, visées par le conseil municipal et retransmises au percepteur, ne peuvent se faire n'importe comment et sans motif valable.

ON NOUS DEMANDE :

• Lotissement :

Quel est l'état d'avancement du nouveau lotissement en projet ? Pourquoi prévoir une route à cet endroit, occasionnant des dépenses et des désagréments, voire une circulation dangereuse et inutile vers les rues déjà existantes ?

Pourquoi priver certains propriétaires qui souhaitent les conserver, d'ilôts de verdure qu'ils ont entretenus depuis des décennies ?

• Péage autoroute :

Qu'en est-il des projets de suppression ou d'aménagement du coût des péages pour l'entrée et la sortie via STRASBOURG ?

Un début de réponse est apporté dans l'article sur le CD 421 plus loin dans ce journal.

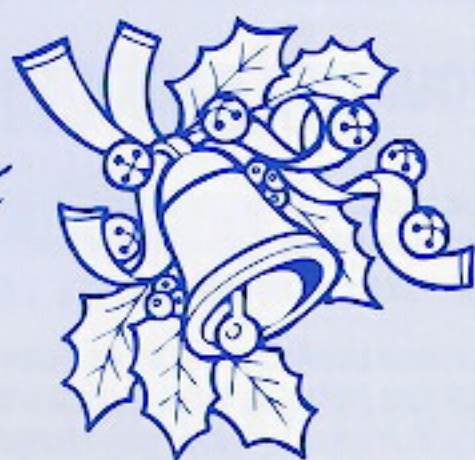
• Stationnement :

Pourquoi ne sanctionne-t-on pas les stationnements non autorisés ? Poids lourds, voitures particulières sur les trottoirs, obligeant les piétons à emprunter la chaussée, notamment sur le CD 421 vers Mommenheim et entre l'église catholique et le feu tricolore ?

En ce qui concerne le stationnement des poids lourds, nous publions ci-après l'arrêté qui date de 1975. Pour le stationnement, en règle générale, la mairie distribue régulièrement des avertissements. Là aussi, il s'agit plutôt d'avertir que de sanctionner systématiquement, ce que personne n'apprécie. Le plus souhaitable serait encore que chacun fasse preuve de bon sens et de civisme. Néanmoins, la question venant régulièrement sur le tapis, le maire, auquel la loi attribue le pouvoir de police dans la commune, est obligé de sanctionner les abus.



**MEILLEURS VOEUX
POUR 1994 !**



ARRÊTÉ

Le maire de la commune de Schwindratzheim,
VU les articles 96, 97-1° et 98 du Code de l'Administration Communale ;
VU l'article R 225 du Code de la Route ;
VU les observations formulées par le conseil municipal dans sa séance du 18/11/74 concernant le stationnement abusif des poids lourds dans l'ensemble de l'agglomération;
VU la délibération du conseil municipal du 16 décembre 1974 fixant les conditions d'utilisation du parking près de la Zorn ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, notamment en ce qui concerne la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques en général, de réglementer le stationnement des poids lourds dans l'ensemble de la commune.

ARRETE :

ARTICLE 1ER :

Le stationnement d'une durée supérieure à 3 heures des poids lourds ou attelages de plus de 10 tonnes est interdit dans l'ensemble de l'agglomération de la commune de SCHWINDRATZHEIM.

ARTICLE 2 :

Des dérogations pour stationnement sans limitation de durée peuvent toutefois être accordées sur avis motivé du maire.

ARTICLE 3 :

Il est enjoint aux intéressés qu'en cas d'autorisation de stationnement découlant de l'article 2 ci-dessus, d'emprunter le parking près de la Zorn, dont les conditions d'utilisations sont définies par délibération du conseil municipal du 16/12/74.

ARTICLE 4 :

Toutes les infractions au présent arrêté seront poursuivies par les autorités de police compétentes.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mr le Secrétaire Général - Arrdt de Strasbg-Cgne,
 - Mr le Procureur de la République,
 - Mr le Cdt du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
 - Mr le Cdt de la C.R.S. 37,
 - Mr l'I.C. du Service de l'Equipeement,
 - Mr le Juge du Tribunal d'Instance de Brumath,
- qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Schwindratzheim, le 9 janvier 1975

INFORMATIONS - SUITE -

- Abri pour les élèves du collège prenant le bus

En réponse à cette question posée dans un précédent numéro :
Les élèves attendant le bus, peuvent en cas d'intempéries, s'abriter sous le préau de l'école primaire.
Mais, n'étant pas sous la surveillance des enseignants du primaire, il leur est demandé une attitude correcte, de ne pas harceler les jeunes de l'école, de ne pas détériorer le matériel et les locaux.
C'est également le rôle des parents de le leur rappeler régulièrement.

- DANGER poêles et cheminées !

En complément de l'article des sapeurs pompiers, il est rappelé qu'en plus du ramonage régulier des cheminées et du bon fonctionnement des poêles, il ne faut pas brûler n'importe quoi.
De plus, le bois qui n'est pas suffisamment sec engluie les cheminées et y dépose une couche de suie grasse qui peut prendre feu lors des périodes de froid intense où l'on chauffe abondamment. C'est pendant ces périodes, lorsque les cheminées sont portées à une température élevée en permanence, qu'il faut être le plus vigilant.

- Qui peut consulter les documents administratifs ?

Cette question est posée si souvent qu'il nous a paru nécessaire de faire - à partir de la réponse ministérielle à une question écrite - le point sur les rapports entre une commune et ses administrés, quant à la consultation des documents administratifs.

L'article L 121-19 du Code des Communes reconnaît à tout habitant le droit de demander communication des procès-verbaux des Conseils Municipaux, des budgets et comptes de la commune et des arrêts municipaux. Les articles L 28 et R 10 du Code Electoral prévoient que tout électeur peut prendre communication et copie de la liste électorale et des tableaux récapitulatifs. La loi n°

78-753 du 17 juillet 1978 a consacré le droit de toute personne à l'information en instituant, dans son titre premier, la liberté d'accès aux documents administratifs de caractère non nominatif. Il faut préciser que seuls sont communicables les documents qui sont, dans leur forme, achevés. Quant aux documents nominatifs, leur communication est réservée aux administrés directement et personnellement concernés. Il convient de signaler qu'en application de l'article 6 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, les documents dont la communication était libre avant leur dépôt aux archives publiques, notamment ceux qui sont visés par la loi du 17 juillet 1978, continueront d'être communiqués sans restriction d'aucune sorte à toute personne qui en fera la demande.

Tous les autres documents d'archives publiques pourront être librement consultés à l'expiration d'un délai de trente ans ou des délais spéciaux prescrits par la loi du 3 janvier 1979. L'accès aux documents administratifs s'exerce en vertu de l'article 4 de la loi du 17 juillet 1978, soit par la consultation gratuite sur place soit, à condition que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document, par délivrance de copie en un seul exemplaire, aux frais du demandeur.

S'il s'avère qu'une demande de consultation de document ne peut être satisfaite, le refus de communication doit être notifié au demandeur sous forme de décision écrite motivée. Le défaut de réponse pendant plus de deux mois vaut décision de refus.

Les difficultés qui peuvent surgir à l'occasion de l'application des dispositions relatives à la communication des documents administratifs peuvent faire utilement l'objet d'une demande d'avis à la Commission d'accès aux documents administratifs -31, rue de Constantine, 75007 PARIS - de la part des responsables communaux.

VIE ASSOCIATIVE

NOUVELLES DE L'A.C.S.S.

MERCI AUX UTILISATEURS DE LA SALLE

- 14 grandes manifestations ont eu lieu dans la salle (bals, concerts, jeux,...),
- 17 heures de tennis sont réservées chaque semaine, ainsi que 5 heures pour l'école de tennis,
- l'école primaire pratique également 8 heures de sport par semaine,
- 2 heures sont réservées chaque semaine pour le F.C.S..

FONCTIONNEMENT

Le dernier remboursement à la commune de 45.000,00 a été fait cette année, donc l'A.C.S.S. a participé à raison de 250.000 F aux divers achats de matériel d'équipement de la salle.

L'A.C.S.S. qui assure également la gestion et le fonctionnement de la salle a dépensé 35.000 F pour 1 an (période du 1er juillet 1992 au 30 juin 1993).

RECOMMANDATIONS

- Suite à l'effraction et à la détérioration du matériel dans la salle, veuillez à bien fermer la porte d'entrée principale après chaque utilisation, vérifier bien la fermeture des portes de secours, ainsi que l'ensemble des portes latérales coulissantes où chaque fois il faut verrouiller avec la gâchette dans la poignée.

- Les radiateurs électriques dans le couloir et dans les toilettes sont à laisser sur position HORS-GEL en hiver. Merci également de fermer la porte intérieure d'accès à la salle.

Merci aux bénévoles qui participent aux diverses manifestations et réunions de l'A.C.S.S., ainsi qu'à la Municipalité et à toutes les personnes qui soutiennent l'ensemble de nos associations tout au long de l'année.

Pour l'A.C.S.S. Le Président
Jean-Pierre HAMM

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

du 1er Juillet 1993 au 30 Juin 1994

BALS	A.C.S.S.	EXTERIEURS
SALLE AVEC SANITAIRE	2000,00	4500,00
PODIUM	500,00	500,00
PISTE DE DANSE	2000,00	2500,00

Deuxième jour consécutif 50% des tarifs ci-dessus

BALS - DINER DANSANT

Salle entrée gratuite : 50% des tarifs ci-dessus (que A.C.S.S.)

REUNIONS - EXPOSITIONS - CONCERTS

SALLE - PODIUM	1000,00	2500,00
SALLE uniquement	1000,00	2000,00
VESTIAIRE (uniquement arbitre)	200,00	-
UTILISATION CUISINE avec lave-vaisselle	300,00	600,00
UTILISATION Buvette seule	100,00	200,00
JOURNEE RECREATIVE	à définir	

UTILISATIONS UNIQUEMENT SPORTIVES	FORFAIT	PRIX HORAIRE
FORFAIT GYMNASTIQUE FEMININE (non membre A.C.S.)	1120,00	50,00
STE DE GYMNASTIQUE FEMININE (membre A.C.S.)	560,00	30,00
F.C.S. Entraînements	560,00	30,00
CLUBS EXTERIEURS (non membre de l'A.C.S.)	1500,00	50,00
TENNIS (membre de l'A.C.S.)	560,00	30,00
TENNIS (non membre de l'A.C.S.)	1120,00	50,00

JETON ELECTRIQUE	0H30 = 5,00 frs
JETON CHAUFFAGE	0H30 = 50,00 frs

LOCATION COUVERTS POUR REPAS
LOCATION VERRE A CHAMPAGNE

1,50 frs par personne
0,50 frs par personne

Beaucoup de personnes se sont posées la question du coût et du financement de la salle polyvalente. Pour leur information nous publions ci-après l'état récapitulatif des coûts de construction.

1) Dépenses

Salle polyvalente	4 318 949,38
Frais d'études et honoraires	230 742,23
Equipement salle polyvalente	880 201,45
Aménagement parking	1 284 426,58
Espaces verts	49 783,77
	6 764 103,41

2) Subventions

Fonds de compensation T.V.A.	1 060 746,69
Subvention Conseil Régional	375 000,00
Subvention Conseil Général	693 966,19
Participation A.C.S.S.	250 000,00
	2 379 712,88

Soit une somme de 4 384 390 F restant à financer par la commune sous forme d'emprunt ou d'autofinancement.

ASS. DES RIVERAINS DE LA RD421

de SCHWINDRATZHEIM et MOMMENHEIM

• PROBLEME TRAFIC SUR LE CD 421

Dans le bulletin d'informations de 1993 nous vous donnions la situation du problème et des mesures prises ou en cours d'étude.

Quelle est la situation aujourd'hui ?

Tout d'abord il faut rappeler qu'en avril 1992 un arrêté avait été pris conjointement par les communes de Schwindratzheim et Mommenheim pour interdire la circulation de tous les véhicules dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 6 tonnes sur le CD 421 (Rue du Général Leclerc), sauf desserte interne des riverains.

Celui-ci a été jugé trop restrictif dans la pratique.

En effet, il interdisait par exemple aux agriculteurs se rendant de Mommenheim à Hochfelden ou vice versa, d'emprunter le CD 421. Sachant que ces derniers ne peuvent de toutes façons emprunter l'autoroute, il fallait trouver une solution ainsi que pour certaines entreprises qui ne peuvent faire autrement.

Il faut être clair et admettre que certaines dérogations sont nécessaires. On ne peut non plus tout éviter ou interdire. Ce qui est visé, ce sont les passages des poids lourds qui par simple commodité et quelques fois par esprit de contradiction de leurs dirigeants, empruntent inutilement la traversée des villages par le CD 421 qui est parallèle à l'autoroute, alors qu'ils pourraient emprunter cette dernière avec plus de sécurité dès le début de leur trajet et en gagnant de surcroît sur leur temps de conduite.

Ci-après, voici le texte du dernier arrêté :



Restaurant
Au Boeuf

S.A.R.L. GROSS
67270 SCHWINDRATZHEIM
☎ 88 91 51 14

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM
VU la loi n° 82.213 du 2 mars relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes, notamment l'article 25 ;

VU le Code des Communes, les article L. 131 B et L. 131.4 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28/12/76, 11/09/80, 29/12/82, 04/02/91 et 10/02/92 relatives à l'augmentation constante du trafic sur la RD 421 depuis la mise en service de l'autoroute A 4 ;

VU l'avis favorable du Préfet émis du 16 Septembre 1993 ;

CONSIDÉRANT QUE les nuisances pour les riverains du fait de la circulation de transit des véhicules de plus de 6 tonnes de poids total en charge autorisé peuvent être supprimées du fait de l'existence d'un itinéraire parallèle constitué par l'Autoroute A 4 ;

SUR AVIS de la commission municipale de la sécurité routière réunie le 7 octobre 1993 ;

ARRETE

Article 1er : La circulation des véhicules dont le poids total en charge autorisé est supérieur à 6 tonnes, est interdite en traverse de l'agglomération sur la route départementale n° 421 sauf desserte des riverains.

Article 2 : L'interdiction édictée à l'article précédent n'est pas applicable aux grumiers, aux véhicules agricoles, aux convois spéciaux et aux véhicules des entreprises établies dans l'agglomération ou dans une agglomération limitrophe.

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 : La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de la commune.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : M. le secrétaire de Mairie de la commune de SCHWINDRATZHEIM est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

MM. - le Préfet du Bas-Rhin,

- le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne,

- le Procureur de la République,

- le Commandant du groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,

- le Président du Conseil Général du Bas-Rhin (DAE)

Fait à Schwindratzheim, le 13 octobre 1993

LE MAIRE

Quel est le résultat aujourd'hui ?

Des contrôles ont eu lieu et un certain nombre de procès-verbaux d'infractions ont été établis par la gendarmerie.

En l'absence de connaissance d'un comptage précis et sélectif, il semblerait qu'une baisse du trafic poids lourds a pu être constatée par les riverains. Il faut cependant le surveiller et être vigilant.

D'un point de vue strictement juridique il faut également savoir que sur la base des arrêtés municipaux en vigueur, chaque citoyen peut demander leur application au maire et à la gendarmerie.

Sur un plan plus général de l'importance du trafic y compris des voitures particulières et de la gratuité du péage sur certains tronçons, la dernière information que nous possédons date du mois de juin 1993.

Par un mot adressé au maire de Schwindratzheim, Mr Gaston DANN, suppléant de Mr le Député ZELLER, nous informait de

la signature d'une convention par le Conseil Général pour l'étude d'une solution au niveau de l'autoroute.

Nous sommes sans nouvelles depuis. C'est un dossier à suivre et à relancer.

• SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU

Il est connu qu'un plan global de suppression des passages à niveau sur la ligne Strasbourg - Paris existe. C'est déjà le cas à certains endroits.

Ce plan s'étale sur une période assez longue et est tributaire des crédits disponibles.

En 1992, une information était parvenue à la mairie prévoyant la suppression des passages à niveau et leur remplacement par un pont-route enjambant la voie ferrée près de la rue des Prés.

Cette nouvelle souleva spontanément une vague de protestations des riverains et de la majorité du Conseil Municipal qui sont favorables à un contournement à l'extérieur de l'agglomération, pour différentes raisons :

1 - pour éviter de défigurer un espace vert à l'intérieur du village et créer des nuisances supplémentaires aux riverains immédiats. Il faut s'imaginer ce qu'un monticule de terre de plus de 9 mètres de haut peut représenter.

2 - la solution préconisée est irrationnelle et dangereuse car elle créerait une nouvelle intersection plus dangereuse d'ailleurs que toutes les autres, au début du village, à un endroit où la vitesse des véhicules en entrée ou en sortie de l'agglomération est très élevée.

3 - Cette solution relève d'une vision à court terme, sans tenir compte des développements futurs et plans d'occupation des sols de l'agglomération.

En effet, il est connu de tout le monde que le lotissement futur et les zones d'aménagements se trouvent du côté Est-Nord-Est et Sud-Est du village. Lorsque ces zones seront aménagées il existera un trafic supplémentaire provenant de ces espaces, dont les habitants se dirigeront fatalement plutôt vers Strasbourg, pôle d'attraction pour la main-d'oeuvre.

Il est donc plus judicieux de prévoir un aménagement (de type rond-point giratoire) à partir duquel on pourrait faire d'une pierre deux coups : à savoir l'entrée et la sortie vers ces lotissements et le contournement et l'enjambement de la voie ferrée, puis de la Zorn vers les villages voisins.

4 - un tel aménagement aurait par ailleurs 2 autres conséquences :

- le freinage de la vitesse des véhicules entrant et sortant du village
- il constituerait un obstacle supplémentaire pour le trafic poids lourds non autorisé et les inciterait davantage à ne pas emprunter cette route.

Les habitants, lorsqu'ils apprirent le projet de suppression des passages à niveau, se regroupèrent spontanément et adressèrent une pétition au Conseil Municipal pour qu'il prenne position.

La réponse fut une déclaration de soutien de la part de 17 conseillers sur 19 à travers une prise de position signée par chacun. Ils prirent également une délibération en ce sens lors de la séance du Conseil Municipal du mois de février aux termes de laquelle ils demandèrent un projet supplémentaire à l'extérieur de l'agglomération.

Les représentants des riverains ont reçu une réponse du Président du Conseil Général, Mr Daniel HOEFFEL, datée du 2 mars 1993 prévoyant une alternative de ce type.

Depuis plus de nouvelles.

Là aussi, la plus grande vigilance et mobilisation s'imposent même si les projets sont provisoirement retardés pour diverses raisons, budgétaires ou politiques. L'ensemble des projets s'étaient initialement au moins jusqu'en l'an 2000 entre Strasbourg et Saverne.

Pour SCHWINDRATZHEIM : M. Roland GOETZ

Pour MOMMENHEIM : M. Alain STORCK

MUSIQUE CONCORDIA

La "saison" 1992/93 touche à peine à sa fin et voilà que déjà l'on prépare une nouvelle année dont le calendrier des sorties prévoit un programme très soutenu.

1993 fut l'année du 70ème anniversaire qui a été dignement fêtée à l'occasion de la fête d'été, à l'issue de laquelle une assiette souvenir a été remise à chaque Association présente.

Comme il est de coutume, la Société de Musique a organisé son concert de printemps qui, à nouveau, a connu un grand succès populaire. Elle a participé aux diverses manifestations locales ainsi qu'à des défilés et concerts extérieurs. A noter le déplacement à KORK en Allemagne où nous avons animé une "soirée Alsacienne", ce qui est une nouveauté pour nous.

La "Concordia" a également eu la grande joie d'animer le mariage de 3 de ses membres. La traditionnelle sortie de mai avec "arrêts ravitaillement" et déjeuner pris en commun ; une soirée "Pierrade", ainsi qu'un buffet garni offert par notre Président à l'occasion de son 60ème anniversaire, ont permis de renforcer les liens de camaraderie. L'organisation d'un bal public a permis d'équilibrer notre budget : l'acquisition de nouveaux uniformes, d'instruments et leur entretien, de pupitres, de partitions, etc... étant toujours source de dépenses conséquentes.

La Société de Musique compte actuellement 34 membres actifs dont 31 musiciens. A noter la venue de 3 jeunes musiciens issus de notre école de musique ; bienvenue et bon vent à eux.

L'école de musique a repris ses activités en septembre 93 et compte aujourd'hui 62 élèves. En 1992, 43 élèves ont participé au concours organisé par la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace Groupement Strasbourg Campagne.

C'est à l'issue de la traditionnelle fête de Noël avec audition que les jeunes élèves se sont vu remettre leur récompense.

De nombreux prix (dont 3 coupes) ont été attribués.

En 1993, notre école de musique sera à nouveau dignement représentée lors du concours avec 47 inscrits.

Nous remercions sincèrement la Municipalité ainsi que ceux qui nous soutiennent tout au long de l'année.

Musicalement vôtre

POUR LA CONCORDIA

Le Vice-Président

Jacky JACOB

LA BCD A L'ECOLE ÉLÉMENTAIRE

Grâce à la générosité du Conseil Municipal, l'Ecole Élémentaire a pu s'enrichir au cours de l'année 1993 d'une BCD (Bibliothèque et Centre de Documentation), un outil de travail très précieux qui permet aux enseignants de donner le goût de lire aux enfants et de les familiariser avec le travail en CDI (Centre de Documentation et d'Information) du Collège. En effet, à côté des ouvrages de lectures traditionnels, contes, aventures, bandes dessinées, albums, la BCD offre un choix d'ouvrages documentaires sur l'Histoire, la Géographie, les Sciences, la Technologie, la Religion,... ainsi que des Encyclopédies adaptées aux différents niveaux.

Les crédits de 50 000 F alloués spécialement pour cette création ont permis d'acheter le mobilier (chaises, tables de lecture, rayonnages), différents matériels de fonctionnement, et environ 600 ouvrages.

Au total, avec les ouvrages acquis précédemment, la BCD compte actuellement environ 800 ouvrages qui sont à la disposition des enseignants depuis la rentrée pour les diverses activités en BCD. L'étiquetage et le classement des ouvrages sont achevés de sorte que la dernière étape, l'opération de couverture avec un film protecteur, peut commencer. Les membres du Comité des Parents d'Elèves de l'Ecole se chargent de cette tâche et font appel à des mains expertes pour accélérer le travail.

Ultérieurement, quand le fichier de prêt sera entièrement constitué, j'envisage d'ouvrir la BCD en périodes de vacances scolaires.

Je profite de l'occasion pour remercier une fois de plus, au nom du Comité des Parents d'Elèves de l'Ecole et des enseignants, le Conseil Municipal pour son effort financier qui a permis cette réalisation.

FAITES DONC UN TOUR AU GRENIER.....

Les skis de l'Ecole sont équipés de fixations dites "ETRIER". Or les chaussures adaptées à ces fixations, appelées "NORMES 75 mm" sont en voie de disparition et le jour où on n'en trouvera plus l'Ecole sera obligée de changer les fixations des skis, une opération coûteuse. C'est pourquoi je lance un appel à tous ceux qui possèderaient encore ce type de chaussures et voudraient s'en débarrasser à un prix..... modique. Les pointures concernées s'échelonnent du 33 au 40.

Faites donc un tour au grenier, vous serez surpris.

André Steinmetz
Directeur d'Ecole

Boulangerie - Pâtisserie

André Simon

Spécialités :

Pain au Levain

Pain Surprise

Sales - Pain d'Épices

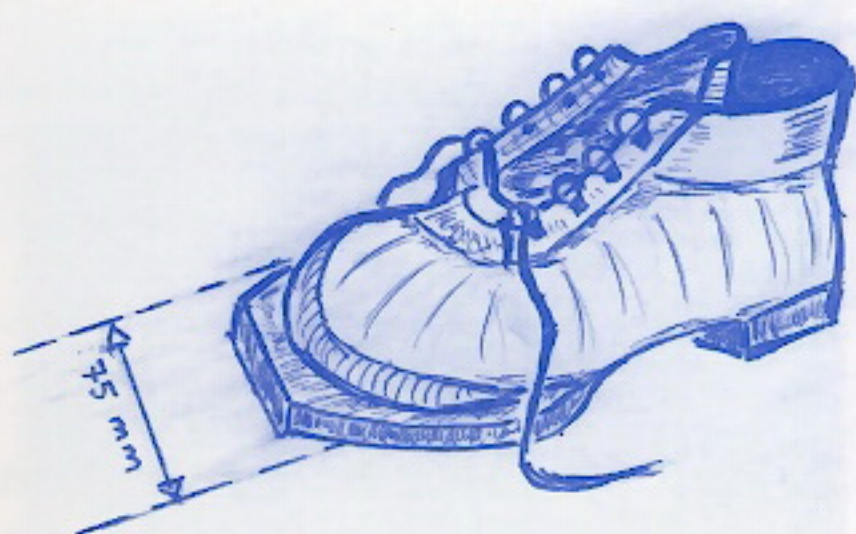
Chocolats

Nos Desserts



Tél. 88 51 22 87

25, Rue Principale - 67170 Mittelhauspen



ASS. DES PRODUCTEURS DE FRUITS

SCHWINDRATZHEIM - WALTENHEIM ET ENVIRONS

A l'occasion du bilan annuel de notre association, permettez-moi tout d'abord d'adresser mes très sincères remerciements à toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, nous apportent leur soutien. Je tiens à remercier tout particulièrement les communes de Schwindratzheim et de Waltenheim pour leur subvention accordée à notre association.

Je voudrais par la même, remercier l'ensemble du comité pour le travail qu'il accomplit tout au long de l'année avec beaucoup de patience et dans une parfaite convivialité.

Notre association compte à l'heure actuelle 120 membres, ce qui est très appréciable.

Comme par le passé, notre association s'est montrée très entreprenante, organisant 3 cours de taille, 2 cours de greffage ainsi qu'une très belle exposition fruitière à Wingersheim visitée par beaucoup d'admirateurs ainsi que les écoles des communes environnantes.

Je ne voudrais pas omettre de mentionner la première cueillette dans notre verger école qui est en pleine expansion ainsi que la nouvelle plantation prévue pour cet automne. A cet égard, je tiens à remercier nos deux moniteurs pour leur travail ainsi que Mr VOGT Gérard pour sa disponibilité et son travail d'entretien du verger.

En espérant une nouvelle année prospère et pleine de joie, je vous adresse mes meilleurs vœux.

Pour le Comité - Le Président

WALTER ALBERT

TENNIS CLUB

Le Tennis Club poursuit sa politique de formation des jeunes avec 32 enfants inscrits à l'Ecole de Tennis.

Les fissures sur les terrains, qui ont maintenant 10 ans, ont été traitées cet automne mais malheureusement, compte tenu du mauvais temps, les terrains n'ont pas pu être traités contre la mousse (ceci devra être fait dès que le temps le permettra à la sortie de l'hiver).

Le Tennis Club organise des cours de Tennis pour adultes débutants membres ou non membres du Tennis Club : pour tout renseignement prière de s'adresser au Président du Club : le Docteur WEISS Claude n° tél. 88 91 74 74.



**BOULANGERIE
PATISSERIE**

Jean-Paul KAPPS

Tél. : 88 91 50 91

11, rue de la Zorn

SCHWINDRATZHEIM



**CARROSSERIE
PEINTURE
MECANIQUE**
toutes marques

TOURISME ET
POIDS LOURDS

Agent
CITROËN

Société d'Exploitation GARAGE

Robert BERNHARDT et fils

Maître carrossier

11, rue de Waltenheim - 67270 SCHWINDRATZHEIM

FLEURS THEO SCHNITZLER

TEL. 88 91 71 45

Grand choix en arrangements
plantes et fleurs

Et toujours nos ventes en géraniums,
conifères, vivaces etc.

OUVERT EGALEMENT TOUS LES DIMANCHES MATINS

41, rue de la Zorn - 67270 SCHWINDRATZHEIM



Déjà trois ans, que des citoyens de Schwindratzheim et des environs se rendent à COVACI ! Beaucoup d'événements ont eu lieu pendant cette période. Certains douloureux comme cette guerre chez nos voisins "Yougoslaves", d'autres remplis d'espoir comme le rapprochement israélo-palestinien. Nous sommes ou serons un jour concernés par les événements qui semblent si éloignés et qui sont pourtant si proches. C'est dans cet esprit que l'ACSCH a continué à soutenir et d'aider nos amis de Roumanie.

Un convoi de 27 personnes s'est rendu sur place en Avril 1993 pour amener ce qui fait encore le plus défaut à ce jour comme les chaussures, les vêtements pour enfants, les médicaments pour le dispensaire ainsi que les semences de légumes qui ont toujours un grand succès.

Mais tant que la route ne sera pas en bon état, le village restera isolé avec toutes les difficultés de développement que cela implique aussi bien du point de vue pratique (commerce, approvisionnement, travail, école) que du point de vue de l'ouverture d'esprit de la population. Nous avons réussi à lancer ce projet grâce au match que nous avons pu organiser au stade de la Meinau entre le variété club de France et les anciens pros managés par Mr Gilbert GRESS. Cette action a eu un grand succès. Elle nous a permis de collecter la somme de 393 000,00 frs entièrement destinée à la construction de la route. Nous vous tiendrons informés par la presse de l'avancement de ce projet.

Merci à tous de votre soutien.

Toute l'équipe de bénévoles.

Changement de nom.

A la demande du Ministre de l'Environnement, les Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture modifient leurs statuts, et notre A.A.P.P. devient :

**L'ASSOCIATION DE SCHWINDRATZHEIM
POUR LA PECHE**

ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

L'association de pêche comptait 170 membres en 1993 avec une forte augmentation du nombre de jeunes pêcheurs.

Notre activité peut se résumer en trois idées directrices :

La première et la principale est évidemment la Pêche et la Zorn.

Pour la pêche, nous avons procédé à des alevinages au printemps et en automne.

En ce qui concerne la Zorn, nous assurons un nettoyage régulier au printemps et à l'automne (à souligner que la benne est mise gratuitement à disposition par la commune) et nous avons continué l'aménagement de notre fraysère naturelle.

La deuxième est l'entretien de la place des étangs afin de permettre aux promeneurs de profiter d'un cadre agréable. Cela représente près de 500 heures effectuées par des bénévoles.

La troisième est la participation à la vie associative locale. (L'A.A.P.P. a remporté en 1993 la coupe pour la plus forte représentation à l'occasion de la sortie pédestre) et le comité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des participants.

Dates à retenir en 94 :

Samedi 15 Janvier :	Assemblée Générale
Dimanche 1er Mai :	Concours de Pêche
Dimanche 8 Mai :	Pêche Interne
Samedi 4 Juin :	Concours Semi-Nocturne
Dimanche 26 Juin :	Concours des Jeunes

Bien entendu, des pêches internes seront organisées à l'étang pendant la période de fermeture de la pêche.

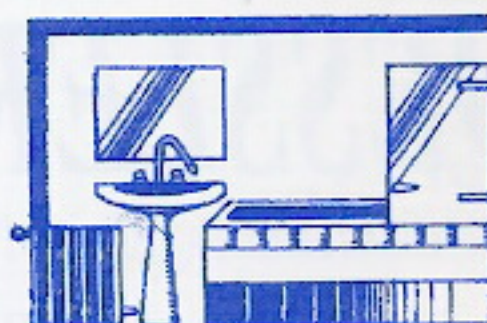
Distribution des cartes de pêche 94 :

Samedi 22 Janvier de 16h00 à 19h00	Restaurant au Boeuf
Dimanche 6 Février	de 10h00 à 12h00 Café Alsacien
Dimanche 13 Mars	de 10h00 à 12h00 Restaurant au Boeuf
Vendredi 10 Juin	de 19h00 à 21h00 Café Alsacien

Le comité remercie les annonceurs, les clubs locaux et l'ensemble de la population pour leur soutien apprécié et remarqué lors de nos manifestations.

Pour l'APP, le comité.

Georges DIEBOLD



Installation Sanitaire
Chauffage • gaz • fuel • bois
Dépannage
Chauffage au sol.

1, impasse des Tilleuls 67270 SCHWINDRATZHEIM
Tél. 88.91.74.36 Fax 88.91.79.30

ALLO ! POMPIERS

1993 - année riche en événements chez les sapeurs pompiers. L'achat du véhicule d'incendie y est pour quelque chose. Financé par la commune et aménagé par les sapeurs, ce véhicule est devenu un bijou, un outil de travail impeccable. Tout ce qu'il faut pour une commune aussi importante, rappelle le Sous-Lieutenant BRENNER lors de l'inauguration le 25 Juillet 1993. Du travail, il y en aura toujours. Début 1993, départ en fanfare, pas moins de 5 feux de cheminées, 1 feu de paille, caves inondées, des interventions pour nids de guêpes durant tout l'été, des sorties pour accidents sur route, cela pour venir en aide au Centre de Secours.

Plusieurs exercices étaient programmés dont la grande manoeuvre d'automne combinée avec le Centre de Secours de Hochfelden avec comme point d'attaque l'école primaire.

19 sapeurs volontaires très bien formés et toujours disponibles forment l'effectif du corps.

En cette période hivernale il convient de rappeler quelques règles et conseils de sécurité ; les pompiers vous invitent à être très vigilants : risque de feux de cheminées (faites nettoyer régulièrement vos cheminées), attention aux poêles à charbon, des chauffe-eau à gaz, des appareils de chauffage mobiles au butane ou au propane. Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité par toxicité en France, responsable de 400 morts et 800 hospitalisations annuelles.

Soyez brefs et très précis dans vos appels pour un sinistre, ne vous affolez pas, le point d'alarme se situe à l'entrée de la Mairie. Grande innovation en 93

Mise en route du Centre des Traitements des Alertes. En composant le "18", le corps local est prévenu en même temps que le centre de secours.

Mais le corps de Sapeurs Pompiers est aussi une grande famille - Soirée théâtrale - Sortie en Espagne - Concours de pêche - Jeux inter-sociétés - Soirée truites et photos - Messti - Ste Barbe - action calendriers - tournoi en salle etc... beaucoup d'heures de travail mais également le loisir -

S.P. - volontaires en France 200 000 environ

S.P. - professionnels en France 23 000 environ.

Le Président et Chef de Corps, le Comité, les Sapeurs remercient sincèrement la Municipalité et ceux qui nous soutiennent tout au long de l'année et souhaitent en ces jours de fêtes à tous un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année.

Le Chef de Corps et Président de l'Amicale
Sous-Lieutenant - BRENNER Ch.

FOOTBALL CLUB

L'année 1993, celle du 60ème anniversaire de notre club a été particulièrement riche en événements.

Tout d'abord l'équipe première vient de remporter le titre de champion de groupe en Promotion d'Honneur, ce qui permet au FCS d'évoluer en Promotion d'Excellence, le plus haut niveau départemental. Trois autres équipes seniors disputent l'actuel championnat, l'une d'elle en Rés. A, alors que la section des jeunes comprend une vingtaine de poussins et de minimes qui forment deux équipes sous nos couleurs, tandis que les pupilles sont en entente avec le FC Alteckendorf.

Une vingtaine de dirigeants bénévoles assument la responsabilité, l'encadrement et le fonctionnement du club. Au sein du comité vient d'être créée une commission de sponsoring et les nombreux panneaux publicitaires qui entourent le stade sont le premier résultat d'un travail fructueux.

La rénovation des vestiaires, la mise en place d'une nouvelle chaudière à mazout et l'embellissement intérieur et extérieur du club-house ont donné lieu à une petite manifestation inaugurale organisée dans la foulée de la fête jubilaire en août.

Pour l'année 1994 nous envisageons la réfection des nocturnes et des travaux d'amélioration des aires de jeu.

Les tournois, le challenge cantonal, les bals, l'opération dindes de Noël, les soirées théâtrales etc... nous ont permis d'assurer avec l'aide de la commune sous forme de subventions l'autofinancement des travaux, c'est à dire l'amélioration progressive de nos installations et le bon fonctionnement de nos diverses sections.

Nous remercions tous ceux qui nous encouragent et nous soutiennent, en espérant que l'année 1994 nous permettra de rester fidèles à notre devise : Servir la jeunesse et faire honneur à la commune de Schwindratzheim.

Jean-Jacques DUTT, Président.

Boutique d'Ali-Baba de la décoration et du cadeau

Maison KOESSLER

6, IMPASSE DES SAPINS - 67270 SCHWINDRATZHEIM - TEL. 88 91 74 26

Pour vous qui songez à votre LISTE DE MARIAGE,
Madame Koessler vous accueillera et vous guidera parmi toutes les possibilités

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

BENEVOLES DE SCHWINDRATZHEIM - MUTZENHOUSE

En 1993, l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Schwindratzheim - Mutzenhouse a enregistré une stagnation du nombre de dons du sang. Il est urgent d'augmenter ces chiffres afin que le Centre Régional de Transfusion Sanguine de Strasbourg puisse approvisionner les hôpitaux de produits sanguins en quantité suffisante, sans avoir recours à l'importation. C'est surtout en été, période de vacances, que le CRTS affiche une alarmante insuffisance de poches de sang.

Les donateurs en plasmaphérèse ont sans aucun doute remarqué la suppression des minibus du 2ème semestre ainsi que la collecte de plasma du 3 décembre 1993, collecte qui devait faire suite au succès de celle de décembre 1992.

Ces suppressions sont principalement dues à une restructuration au niveau national des Centres de Transfusion possédant des unités de fractionnement du plasma. Ces centres de fractionnement devant être réduits en nombre sur l'ensemble de la France, le CRTS de Strasbourg avait même pris la décision, avec l'accord des représentants des donateurs de sang bénévoles, de céder son centre de fractionnement de Lingolsheim à une société autrichienne afin de conserver les emplois sur le site, cession qui a échoué fin 1993.

Le "Challenge du Président Fondateur" dont le coup d'envoi fut donné lors de l'AG de 1992, portant sur le nombre de dons sur 4 quartiers de Schwindratzheim et la commune de Mutzenhouse, a été remporté par les "Kirchgavelwäges" (quartier nord-est) et fut

remis au représentant du quartier lors de l'AG 1993.

La sortie au mois de juin 1993 à Fréconrupt fut très réussie et sera reconduite en 1994.

L'amicale a également participé à la marche organisée par l'ACSS, ainsi qu'aux jeux inter-sociétés organisés de main de maître par les pompiers de Schwindratzheim.

Le Président et son comité remercient d'ores et déjà tous les donateurs de sang, jeunes et moins jeunes, qui participeront aux collectes en 1994.

Pour le Comité, le Président
Jean-Marc Baumgartner

CALENDRIER ADSB 1994

SCHWINDRATZHEIM - MUTZENHOUSE

Mardi 8 FEVRIER 1994	Collecte à Schwindratzheim
Vendredi 20 MAI 1994	Collecte à Mutzenhouse
Jeudi 18 AOUT 1994	Collecte à Schwindratzheim
Mercredi 30 NOVEMBRE 1994	Collecte à Schwindratzheim
Vendredi 17 JUIN 1994	Assemblée Générale

Sortie pedestre au mois de mai ou juin, date exacte et destination vous seront communiquées par voies de presse et d'affichage.

Pour tout renseignement, quel qu'il soit, veuillez contacter le Président Jean-Marc BAUMGARTNER au 88 51 57 43.



Ets Roland HOLTZMANN

5a. rue de l'Ecole
67270 SCHWINDRATZHEIM
Tél. 88.91.54.25

Gérard HILD

9, rue de l'Ecole
67270 SCHWINDRATZHEIM
Tél. : 88 91 50 46

Entreprise de peinture
Echafaudage
Revêtement de sols
Magasin de vente
Ponçage et vitrification
de parquet

LE CLUB DU 3EME AGE

Au déclin de l'année 1993, nous faisons un tour d'horizon sur les activités de notre Club.

Nous sommes amenés à constater que les sorties ont été réduites au nombre de trois. Si celles-ci ont pu être réalisées, c'est grâce à la participation de personnes ne faisant pas partie du Club, dont certaines venaient même de l'extérieur ; nous les en remercions.

Les petites réunions au foyer nous rassemblent autour d'une tasse de café pour un brin de causerie : c'est un moment de détente pour briser la solitude et renforcer les liens d'amitié.

Comme tous les Clubs de personnes âgées, nous restons confrontés aux mêmes problèmes : maladie et décès de membres dévoués.

Nous avons enregistré trois nouvelles inscriptions ; ce qui n'était plus le cas pendant les deux dernières années.

En ces lieux et places, nous voulons avoir une pensée pour les membres frappés par la maladie qui ne peuvent pas se joindre à nous et pour les membres décédés desquels nous garderons un fidèle souvenir.

Nous ne sommes pas un club qui peut se permettre d'avoir de grandes ambitions ; nous pouvons tout juste dire très humblement, si Dieu le veut... nous continuerons ensemble l'année prochaine.

An der Schwelle des zuendegehenden Jahres 1993, wollen wir einen Rückblick haben über die vergangenen Tätigkeiten unseren Klubs.

Wir stellen fest, dass unsere Ausfahrten auf drei begrenzt wurden und dass dieselben nur zustande kamen mit der Mitwirkung von anderen Personen, einige davon von auswärts. Wir sind Ihnen zu Dank verpflichtet.

Bei der kleinen Versammlungen im Foyer, unterhalten wir uns bei einer Tasse Kaffee ; es ist ein Moment der Entspannung um der Einsamkeit zu entgehen und die Freundschaftsbande zu festigen.

Wie alle Klubs von älteren Personen, haben wir die gleichen Probleme zu bewältigen : Krankheit und Tod von treuen Mitgliedern.

Wir konnten drei neue Mitglieder einschreiben, was in den letzten drei Jahren nicht mehr der Fall war.

An dieser Stelle, wollen wir unserer kranken Mitglieder gedenken und auch an die Verstorbenen, welchen wir ein treues Andenken bewahren werden.

Wir sind kein Klub welcher ehrgeizige Pläne schmieden kann ; wir können nur ganz demütig sagen, wenn Gott will..., so können wir nächstes Jahr wieder miteinander weitermachen.

ASS. FOYER PAROISSIAL

Le Foyer : un outil au service de la vie paroissiale, communale et associative. Réservé en priorité pour les activités paroissiales telles que Conseil Presbytéral, répétition de la Chorale, Ecole du Dimanche, soirées de formation et rencontres diverses organisées par l'Eglise, le Foyer est mis à la disposition de la Commune (par exemple pour la fête de Noël des Personnes Agées) et d'associations à but humanitaire comme les Donneurs de Sang Bénévoles.

Il est loué régulièrement par le Club de Gymnastique Féminin, le Club de Karaté et le Club du 3ème Age, et occasionnellement pour des soirées théâtrales, des concerts, des Assemblées Générales d'Associations ainsi que par des particuliers pour des fêtes de familles.

Pour pouvoir assurer une saine gestion financière, l'Association du Foyer organise chaque année en automne un Rossbiffowe.

D'importants travaux de mise en conformité électrique seront entrepris en 1994 et il faudra penser à une rénovation progressive des locaux.

Le Comité a commencé par le garage, qui a été rangé et repeint pour pouvoir être loué ; le débarras est en cours de réaménagement. Merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps, de leur force et de leur savoir-faire. Merci à la Municipalité pour son soutien.

Pour toute réservation ou question concernant le Foyer, veuillez vous adresser en priorité à Mr René SCHOEFF qui a été nommé Gérant en plus de ses fonctions de Trésorier. Merci à lui d'avoir accepté cette nouvelle responsabilité. Le Comité est reconnaissant pour son dévouement.

Veuillez trouver ci-dessous les tarifs de location valables à compter du 15 septembre 1993 :

Salles avec tables et cuisines (*)	Paroissiens	Extérieurs
Banquets de Mariage (une soirée)	900,- frs ⁽⁹⁾	1100,- frs
Banquets de Mariage (2ème journée)	500,- frs	550,- frs
Repas de Baptême, Confirmation, Communion (un jour)	600,- frs	800,- frs
Réceptions, soirées avec buffet froid (sans cuisine pour particulier)	600,- frs	800,- frs
Soirées récréatives (Sociétés Locales)	600,- frs	
Expositions (fruits,...)	500,- frs	
Soirées théâtrales (avec répétition)	900,- frs	
Tournois (Belote, Skat,... buffet froid)	600,- frs	
Assemblées Générales ou d'Information (Associations, Syndicats, etc...)		
Sans buffet	500,- frs	
Avec buffet	1000,- frs	
Forfait d'utilisation annuel (Sociétés Locales)	1500,- frs	
Apéritifs - petite salle et bar	300,- frs	450,- frs
grande salle	600,- frs	800,- frs

(*) Location (facultative) vaisselle et couverts (toujours en sus des prix indiqués) : 2,50 frs par personne

(9) Ce tarif s'entend pour un seul repas (généralement en soirée) S'il y a deux repas (midi et soir) un supplément de 200,- frs sera demandé.

Pour le comité,
le président Guy GEIGER,
Pasteur.

KARATE-CLUB

SELF DEFENSE DE LA VALLEE DE LA ZORN
SCHWINDRATZHEIM

Dès la rentrée scolaire s'est créé un club de karaté - Self Défense à Schwindratzheim. C'est sous l'impulsion de son Président J.J. MAHLER et de son entraîneur Mr Alain ACKERMANN que le karaté, ce noble sport, qui développe les réflexes et la maîtrise de soi, se pratique tous les mardi soir à 20h dans la salle paroissiale de Schwindratzheim.

Le club comprend déjà une quinzaine de membres.

En lui souhaitant une longue vie, nous invitons encore des jeunes et moins jeunes à le rejoindre.

Le Président

J.J. MAHLER

SOUS-OFFICIERS DE RESERVE

Saviez-vous que le siège de la Présidence Départementale des Sous-Officiers de Réserve se trouve à Schwindratzheim ?

C'est avec le plan "Armée 2000" qu'a été créée l'Union Départementale des Sous-Officiers de Réserve pour remplacer le Président Divisionnaire.

Avec le plan "Armée 2000", la région militaire de défense Nord-Est comprend 23 départements s'étalant du C.M.D. Lille par le C.M.D. Metz et le C.M.D. Besançon.

Dans le Bas-Rhin, nous trouvons 9 associations - dans le Haut-Rhin nous en trouvons 15.

Nous sommes affiliés à l'Union Régionale des Sous-Officiers de Réserve de la Région Militaire du Nord-Est.

Les Unions Régionales sont affiliées à la Fédération Nationale des Associations des Sous-Officiers, qui, par sa structure défend les statuts des Sous-Officiers de Réserve.

Voilà un petit aperçu sur l'organisation de la réserve, quand elle ne participe pas directement aux périodes.

En ces moments difficiles, la France a toujours besoin de ces réservistes.

Le mot du Président,

Adj./Chef Honoraire

J.J. MAHLER

Bancassurance.

N'utilisez plus vos chaussures à courir de la
"banque" à l'"assurance" :
les deux sont au Crédit mutuel.



Crédit Mutuel

La banque à qui parler

LA VALLEE

34, rue du Général-Leclerc - 67670 MOMMENHEIM - 88 51 61 42

A SCHWINDRATZHEIM - 88 91 52 09 - A ALTENCKENDORF - 88 51 60 21

A HOHATZENHEIM - 88 51 25 33 - A MINVERSHEIM - 88 51 51 67

A WAHLENHEIM-HOCHSTETT - 88 51 17 13 - A WITTERSHEIM - 88 51 53 96

TOUS LES SERVICES D'UNE GRANDE BANQUE

Boucherie

Georges REEB & Fils
S.A.R.L.
67270 SCHWINDRATZHEIM
Téléphone 88 91 51 03

Charcuterie

Lauréat National



LE PEIGNE D'OR

Coiffure Hommes - Femmes

2, rue du Gal. de Gaulle

67270 SCHWINDRATZHEIM

Tél. 88 91 96 51

QUELQUES MOTS EN DIALECTE

Das alte Jahr hat sich verabschiedet, mit ihm auch einige liebe
Freunde, die uns für immer verlassen haben.

Ein kleines Verslein ist in mir wach geworden :

E Johr met manche Schicksalsschlaß

het uns ermahnt wie kurz de Waj

doch isch, wie mer metnander gehn,

wie nexi mer im Lawe stehn.

Ich hab emol e Spruch gelehrt

e mancher het ne bstimmt schon g'hert

wie heisst : "Bewahret einander vor Heigeleid,

Kurz ist die Zeit, die ihr beisammen seid,

und wenn auch viele Jahre euch vereinen,

einst werden wie Minuten sie euch scheinen".

In diesem Sinne wünsche ich, dass unsere "Schwingelsern
Dorfgemeinschaft 1994 in Frieden, Eintracht und in Ausübung
von Bürgersinn und Nächstenliebe zusammenlebt.

Jean-Jacques Dutt

